



DEL 23-026

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 18 avril 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 19 avril 2023

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 25

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

ETAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : CESSION TERRAIN A OZ IMMO

Rapporteur : Damienne FLEURY

En lien avec le point précédent et dans le cadre de son développement, OZ IMMO, SCI créée par MM. OZAN, propriétaires du BISTROZ, souhaite construire une extension sur l'actuel espace vert situé entre l'établissement et la mairie.

Le projet prévoit la cession d'environ 55 mètres carrés de terrain, établi selon un état de division parcellaire (voir annexe jointe), pour agrandir les espaces de travail et de stockage de l'entreprise.

Au vu de l'estimation de France Domaines (voir annexe jointe), il est proposé de céder le terrain pour un montant de 100 euros HT par mètre carré, **soit un montant de 5.500 euros HT.**

Ce terrain sera intégré comme un lot à bâtir au sein du règlement de copropriété (voir délibération n°23-027).

Les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la vente de ce terrain pour 100 euros HT le mètre carré et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout document y afférent.

VOTE : Pour : 25

Contre : 0

Abstention 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvres l'Évêque,

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY

